



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1018) DE MISE A  
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET  
DEBUSSY A L'ASSOCIATION « LES FESTIVAL  
D'AIX-EN-PROVENCE », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-464  
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Le Festival d'Aix-en-Provence » représentée par son Administratrice déléguée, Madame Stéphanie DEPORCQ, dont le siège est situé Palais de l'Archevêché, Place des martyrs de la résistance, 13100 Aix-en-Provence, d'organiser une audition dans les salles Berlioz et Debussy le 5 novembre 2024 de 10h00 à 16h00 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Le Festival d'Aix-en-Provence » représentée par son Administratrice déléguée, Madame Stéphanie DEPORCQ, dont le siège est situé Palais de l'Archevêché, Place des martyrs de la résistance, 13100 Aix-en-Provence, une convention de location de salles pour un montant de 102,60 € T.T.C (cent-deux euros et soixante centimes), afin d'organiser une audition dans les salles Berlioz et Debussy le 5 novembre 2024 de 10h00 à 16h00 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20241223-lmc1H12602H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024  
Date de Publication : 23/12/2024